

# AVIS PUBLIC

## DÉROGATION MINEURE

[DM-21-107]

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné que le conseil municipal de Saint-Fulgence, statuera par résolution, lors de la séance du lundi le 15 novembre 2021, qui se tiendra à compter de 19 h 30 au centre multi-fonctionnel Michel-Simard au 255, rue du Saguenay, Saint-Fulgence, sur la demande de dérogation mineure suivante :

**Madame Catherine Néron, au nom de Mario Ouellet, (DM-21-107)** demande une dérogation mineure visant à créer une propriété 46.55mètres de profondeur au lieu de 80 mètres pour un emplacement non desservi situé à l'intérieur d'un corridor riverain (règlement de lotissement 2015-05, article 5.3.3.) sur le 6 088 764 situé au 263 rang Sainte-Marie.

Au cours de cette assemblée, le conseil entendra toute personne qui désirera s'exprimer relativement à cette demande.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

DONNÉ À SAINT-FULGENCE, ce 28 octobre 2021.

Jimmy Houde  
Directeur général et secrétaire-trésorier